



BULLETIN PÉRIODIQUE D'INFORMATION

www.emeraudedesrives-phase1.ca

Vol. 13 -

No 6

juin 2025

Cotisation spéciale juin 2025

La première tranche de la cotisation spéciale est due le 15 juin 2025. Nous rappelons que le système de retrait automatique continue de s'appliquer avec les nouvelles sommes et que vous n'avez rien à faire.

Peinture des balcons

La peinture des barreaux des balcons débutera le 2 juin 2025. Nous débuterons par les étages du bas. Nous en profiterons pour réparer certaines fissures sur le plancher des balcons et les murs de brique.

Certaines personnes ont manifesté l'intention de peindre eux-mêmes leurs barreaux de balcon. Nous avons donc à votre disposition, peinture, accessoires et protection pour le plancher. Vous n'avez qu'à faire la demande au bureau et il nous fera plaisir de vous fournir le matériel.

Travaux de rénovations- nouvelle règle

Un dépôt de 300 \$ sera désormais exigible pour tous travaux majeurs.

Nous voulons à nouveau vous rappeler qu'un formulaire doit être complété pour que le conseil d'administration approuve tous travaux. Dans le cas de rénovations majeures, l'entrepreneur doit avoir sa licence RBQ et nous fournir une preuve d'assurance. Nous devons être avisé afin que les toiles soient installées dans les ascenseurs.

Le conseil d'administration doit être avisé de l'arrivée de vos déménageurs ou entrepreneurs afin que nous puissions leur expliquer nos procédures et faire le tour avec eux des lieux. Ainsi, si nos aires communes sont abimées, ils devront assumer les frais de restauration.

Salle de rangement- mobilier d'été

La salle de rangement **devra totalement être libérée pour au plus tard le 15 juin 2025 pour entretien.** Nous rappelons que cette salle est mise à votre disposition spécialement pour le mobilier d'été et que **tous les items qui resteront dans cette pièce après cette date seront envoyés au recyclage.**

Divers

-Plaques

Les plaques de métal reçues ne répondent pas aux critères qui avaient été exigés. Nous sommes en mode solution. Nous vous reviendrons avec plus de détail.

-Thermopompe et installation de gouttières

Les gouttières sont installées et les branchements faits. Chaque copropriétaire qui installera une thermopompe devra s'y raccorder et des frais de 200 \$ seront chargés à ces derniers.

-Lavage des vitres

Nous n'avons toujours pas de date pour le lavage des vitres. Le tout dépend de la température qui n'est pas très favorable.

-Atelier

Nous rappelons que vous devez vous assurer de nettoyer l'atelier après usage et cela comprend si vous faites beaucoup de poussière de passer un linge sur les armoires. Cela prendra quelques minutes de votre temps.

-Chiens circulant dans l'immeuble

Le poids maximal de l'animal domestique est de 9 kilogrammes ou 20 livres. Tout animal qui ne peut normalement être porté dans les bras est interdit. Plusieurs avis ont été donné, il y aura donc automatiquement une amende en cas de non-respect.

-Lavage des véhicules et accumulation d'eau sur le plancher

Nous avons mis à votre disposition des «squeegees» afin de pouvoir assécher le sol après un lavage. SVP, veuillez prendre quelques minutes pour assécher les lieux.

-Détecteurs de fumée

Tous les copropriétaires ont dans leur passage un détecteur de fumée non branché au système d'alarme. Veuillez vous assurer qu'il est bien fonctionnel. Maximum 10 ans et batteries fonctionnelles.

-Immeuble sans fumée

Veuillez noter que si nous recevons une plainte et que nous nous présentons chez vous et qu'il y a des odeurs de fumée, nous appliquerons automatiquement une amende.

-Entrée ou sortie du garage avec votre véhicule

Veuillez-vous assurer de bien peser et maintenir le bouton de la manette lorsque vous entrez ou sortez du garage.

-Épluchette de blé d'inde

L'épluchette annuelle est cédulée pour le 6 août 2025 (lendemain en cas de pluie). SVP mettre sur votre agenda.

Merci de votre collaboration;

Le CA